

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 18     |
| 19                 | 14       | Pour : 18<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUÉ / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / LE STRAT / TIBAUDO /

ETAIENT ABSENTS : Mrs et Mmes CHAMBOLLE / SAHLER / JOURDIN / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme BLATEYRON à Mr BAUGEY  
Mr CLEMENT-COLLIN à Mr JANSONNIE  
Mme SAHLER à Mme DUBOIS  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommé secrétaire : Mr LOOSLI

**Objet : AVENANT N° 2 au Lot 02 – Démolition/Gros Œuvre au Marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire et la végétalisation de la cour attenante**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de réhabilitation énergétique de l'école primaire et de végétalisation de la cour a été défini et approuvé dans la Convention Cadre Petites Villes de Demain, passée entre l'État, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Cher, la Communauté de communes Terres du Haut Berry et les communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint-Martin d'Auxigny et signée le 08 novembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle également que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement SARL Atelier 1+1 – SEITH SAS, par délibération n°2024\_09\_34 du conseil municipal du 18 septembre 2024.

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, L.2194-1 à L.2194-3 relatifs à la modification du marché ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au Berry Républicain le 08 août 2025 ;

**Vu** la délibération n°2025.47 en date du 19 novembre 2025 attribuant les lots 02 à 10 du marché de réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et la végétalisation de la cour ;

**Vu** l'Acte d'Engagement signé avec l'entreprise SAS ENTREPRISE PERADON sise La Boissière à SAINT-FLORENT-SUR-CHER (18400) en date du 10/12/2025 pour le lot 02 d'un montant de 79 950 € HT ;

**Vu** l'Avenant n°01 au lot 02 signé en date du 23/02/2026 pour un montant de 1 043,93 € HT ;

**Considérant** les modifications financières à prendre en considération en cours de chantier à la suite des travaux complémentaires demandés :

- Carottage complémentaire dans les planchers en béton en comble pour passage des réseaux VMC ;
- Carottage complémentaire pour passage des réseaux électrique en vide sanitaire (réseau ENEDIS) ;
- Dépose des panneaux bois salle de classe ;
- Création d'ouvertures pour élargissement de la porte existante (salle de classe 01).

**Considérant** les devis portant n° d'affaire 24030 du 24/03/2026, 01/07/2026 et 16/07/2026, transmis par l'entreprise SAS PERADON respectivement de 1 040,00 € HT, 2 491,00 € HT, 1 557,60 € HT et 260,00 € HT pour le chiffrage de ces prestations ;

**Considérant** les modifications financières à prendre en considération en cours de chantier, affectant le montant du marché tel que le nouveau montant du marché est de 86 342,53 € HT, soit une augmentation de + 7,99 % ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De valider** l'Avenant n°02 au lot 02 (Démolitions/Gros Œuvre) du marché public de travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et végétalisation de la cour pour un montant de 5 348.60 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 86 342,53 € HT, soit une hausse de 7,99%.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise SAS PERADON ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Après discussion, le conseil municipal

- **Valide** l'Avenant n°02 au lot 02 (Démolitions/Gros Œuvre) du marché public de travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et végétalisation de la cour pour un montant de 5 348.60 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 86 342,53 € HT, soit une hausse de 7,99%.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise SAS PERADON ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Toutes les pièces afférentes à ce dossier sont consultables en mairie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

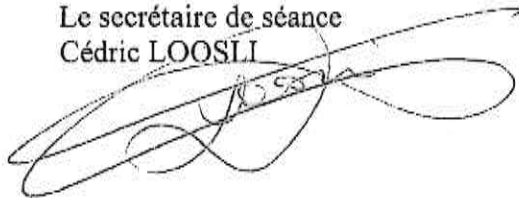
018 211801097-20260923-2026\_072-DE

Voté à l'unanimité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026  
Publication : 28/09/2026

Le secrétaire de séance  
Cédric LOOSLI



Le Maire  
Frank JANSONNIE



Diffusion sur le site internet de la commune le 28.09.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 18     |
| 19                 | 14       | Pour : 18<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUÉ / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / LE STRAT / TIBAUDO /

ETAIENT ABSENTS : Mrs et Mmes CHAMBOLLE / SAHLER / JOURDIN / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme BLATEYRON à Mr BAUGEY  
Mr CLEMENT-COLLIN à Mr JANSONNIE  
Mme SAHLER à Mme DUBOIS  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommé secrétaire : Mr LOOSLI

**Objet : AVENANT N° 2 au Lot 04 - MENUISERIES EXTERIEURES**

**au Marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire et la végétalisation de la cour attenante**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de réhabilitation énergétique de l'école primaire et de végétalisation de la cour a été défini et approuvé dans la Convention Cadre Petites Villes de Demain, passée entre l'État, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Cher, la Communauté de communes Terres du Haut Berry et les communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint-Martin d'Auxigny et signée le 08 novembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle également que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement SARL Atelier 1+1 – SEITH SAS, par délibération n°2024\_09\_34 du conseil municipal du 18 septembre 2024.

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, L.2194-1 à L.2194-3 relatifs à la modification du marché ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au Berry Républicain le 08 août 2025 ;

**Vu** la délibération n°2025.47 en date du 19 novembre 2025 attribuant les lots 02 à 10 du marché de réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et la végétalisation de la cour ;

**Vu** l'Acte d'Engagement signé avec l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges, 9 rte de Foëcy, 18100 VIERZON en date du 10/12/2025 pour le lot 04 d'un montant de 178 773.63 € HT ;

**Vu** l'avenant N°1 au lot 04 en date du 02.07.2026 pour un montant de 17 910.29€ HT

**Considérant** les modifications financières à prendre en considération en cours de chantier à la suite des travaux complémentaires demandés : Remplacement du vitrage standard par un vitrage Sun pour les châssis fixes du couloir

**Considérant** le devis portant le n° 260183 de 2 392.00€ HT transmis par l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges

**Considérant** les modifications financières intervenues en cours de chantier et affectant le montant initial du marché, portant ainsi le nouveau montant du marché à **199 075.93 € HT**, soit une augmentation de **11.36 %** tout avenant confondu

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De valider** l'Avenant n°2 au lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES du marché public de travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et végétalisation de la cour pour un montant de 2 392.00 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 199 075.93€ HT
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Après discussion, le conseil municipal

- **Valide** l'Avenant n°2 au lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES du marché public de travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et végétalisation de la cour pour un montant de 2 392.00 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 199 075.93€ HT
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Toutes les pièces afférentes à ce dossier sont consultables en mairie

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance  
Cédric LOOSEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260923-2026\_073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

Publication : 28/09/2026

Le Maire  
Frank JANSONNIE



Diffusion sur le site internet de la commune le 25.09.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 18     |
| 19                 | 14       | Pour : 18<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUÉ / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / LE STRAT / TIBAUDO /

ETAIENT ABSENTS : Mrs et Mmes CHAMBOLLE / SAHLER / JOURDIN / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme BLATEYRON à Mr BAUGEY  
Mr CLEMENT-COLLIN à Mr JANSONNIE  
Mme SAHLER à Mme DUBOIS  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommé secrétaire : Mr LOOSLI

### **Objet : AVENANT N° 1 au Lot 05 - MENUISERIES INTERIEURES**

#### **au Marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire et la végétalisation de la cour attenante**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de réhabilitation énergétique de l'école primaire et de végétalisation de la cour a été défini et approuvé dans la Convention Cadre Petites Villes de Demain, passée entre l'État, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Cher, la Communauté de communes Terres du Haut Berry et les communes des Aix d'Angillon, d'Henrichemont et de Saint-Martin d'Auxigny et signée le 08 novembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle également que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement SARL Atelier 1+1 – SEITH SAS, par délibération n°2024\_09\_34 du conseil municipal du 18 septembre 2024.

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, L.2194-1 à L.2194-3 relatifs à la modification du marché ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au Berry Républicain le 08 août 2025 ;

**Vu** la délibération n°2025.47 en date du 19 novembre 2025 attribuant les lots 02 à 10 du marché de réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et la végétalisation de la cour ;

Vu l'Acte d'Engagement signé avec l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges, 9 rue de Foëcy, 18100 VIERZON en date du 10/12/2025 pour le lot 05 d'un montant de 54 601.39 € HT ;

**Considérant** les modifications financières à prendre en considération en cours de chantier à la suite des travaux complémentaires demandés :

**Considérant** le devis portant le n° 260172 de 3 577.43€ HT

**Considérant** les modifications financières intervenues en cours de chantier et affectant le montant initial du marché, portant ainsi le nouveau montant du marché à **58 178,82 € HT**, soit une augmentation de **6,55 %** ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De valider** l'Avenant n°1 au lot 05 MENUISERIES INTERIEURES du marché public de travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et végétalisation de la cour pour un montant de 3 577.43 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 58 178.82 € HT, soit une hausse de 6.55%.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Après discussion, le conseil municipal

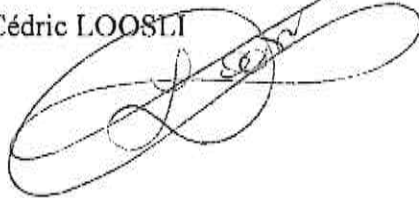
- **Valide** l'Avenant n°1 au lot 05 MENUISERIES INTERIEURES du marché public de travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école primaire d'Henrichemont et végétalisation de la cour pour un montant de 3 577.43 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 58 178.82 € HT, soit une hausse de 6.55%.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Toutes les pièces afférentes à ce dossier sont consultables en mairie

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Cédric LOOSLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097 20260923-2026\_074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026  
Publication : 28/09/2026

Le Maire

Frank JANSONNIE



Diffusion sur le site internet de la commune le 25.09.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 18     |
| 19                 | 14       | Pour : 18<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUÉ / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / LE STRAT / TIBAUDO /

ETAIENT ABSENTS : Mrs et Mmes CHAMBOLLE / SAHLER / JOURDIN / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260923-2026\_075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026

Publication : 28/09/2026

ONT DONNE POUVOIR : Mme BLATEYRON à Mr BAUGEY

Mr CLEMENT-COLLIN à Mr JANSONNIE

Mme SAHLER à Mme DUBOIS

Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommé secrétaire : Mr LOOSLI

~~~~~

**Objet : Convention de mise en disposition des locaux des écoles ainsi que les produits d'entretien à l'usage du centre de loisirs au profit de la communauté de communes Terres du Haut Berry 2026.2027**

Mr le Maire propose de renouveler la convention portant sur la mise à disposition des locaux des écoles, à l'utilisation des produits d'entretien, ainsi que la gestion des déchets à l'usage du centre de loisirs au profit de la communauté de communes Terres du Haut Berry pour l'année 2026.2027

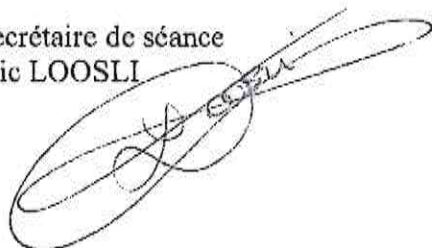
Après avoir pris connaissance de ladite convention, le Conseil Municipal en accepte les termes et

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Toutes les pièces afférentes à ce dossier sont consultables en mairie

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance  
Cédric LOOSLI



Le Maire  
Frank JANSONNIE



Publié sur le site internet de la commune , henrichemont.fr le 25.09.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 18     |
| 19                 | 14       | Pour : 18<br>Contre :<br>Abstention : |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260923-2026\_076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026  
Publication : 28/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUÉ / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / LE STRAT / TIBAUDO /

ETAIENT ABSENTS : Mrs et Mmes CHAMBOLLE / SAHLER / JOURDIN / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme BLATEYRON à Mr BAUGEY  
Mr CLEMENT-COLLIN à Mr JANSONNIE  
Mme SAHLER à Mme DUBOIS  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommé secrétaire : Mr LOOSLI

~~~~~

### Objet : Convention d'achat mutualisé du logiciel iNoé

Vu la délibération de la communauté de communes Terres du Haut Berry du 02 juillet 2026 intégrant la commune d'Henrichemont dans le groupement d'utilisateurs iNoé

La Communauté de communes Terres du Haut Berry centralise la commande et le règlement des prestations auprès de la société AIGA, editrice et commercialisatrice du logiciel iNoé.

Afin de mutualiser les moyens, de permettre le partage d'une base de données commune et de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses, la Communauté de communes a coordonné l'acquisition de ce logiciel pour les communes membres du groupement.

Dans ce cadre, la commune d'Henrichemont a intégré le groupement d'utilisateurs pour la gestion de la restauration scolaire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement par la commune d'Henrichemont des frais engagés par la Communauté de communes Terres du Haut Berry au titre de l'acquisition, de la maintenance et de l'hébergement du logiciel iNoé.

Après avoir pris connaissance de ladite convention, le Conseil Municipal en accepte les termes et

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Tous les documents afférents à cette affaire sont consultables en mairie

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance  
Cédric LOOSLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Loosli', written over a circular stamp.

Le Maire  
Frank JANSONNIE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Janssonie', written over a circular stamp.

Publié sur le site internet de la commune , [henrichemont.fr](http://henrichemont.fr) le 25.09.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                       |
|--------------------|----------|---------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 18     |
| 19                 | 14       | Pour : 18<br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUÉ / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / LE STRAT / TIBAUDO /

ETAIENT ABSENTS : Mrs et Mmes CHAMBOLLE / SAHLER / JOURDIN / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme BLATEYRON à Mr BAUGEY  
Mr CLEMENT-COLLIN à Mr JANSONNIE  
Mme SAHLER à Mme DUBOIS  
Mme CHAMBOLLE à Mme PAGANO

A été nommé secrétaire : Mr LOOSLI

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

### **Objet : Attribution d'un cadeau à l'occasion du départ en retraite d'un agent**

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles relatifs à l'action sociale

Considérant qu'il est d'usage de marquer le départ des agents de la collectivité (notamment en cas de départ à la retraite) par l'attribution d'un cadeau symbolique

Mr le Maire propose l'octroi d'un cadeau pour le départ en retraite d'un agent à hauteur de 349.99€.

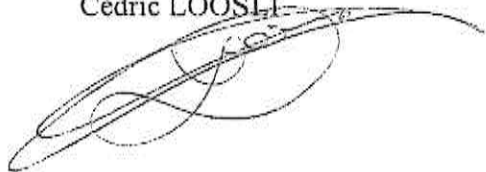
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'octroi d'un cadeau pour le départ en retraite d'un agent pour la somme de 349.99€

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Toutes les pièces afférentes à ce dossier sont consultables en mairie

Voté à l'unanimité

Le secrétaire de séance  
Cédric LOOSLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260923-2026\_077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026  
Publication : 28/09/2026

Le Maire  
Frank JANSONNIE



Publié sur le site internet de la commune , [henrichemont.fr](http://henrichemont.fr) le 25.09.2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |                                                                        |
|--------------------|----------|------------------------------------------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 17                                      |
| 19                 | 15       | Pour : 17<br>Contre :<br>Abstention :<br>Ne prend pas part au vote : 1 |

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frank JANSONNIE

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs JANSONNIE / HURIEZ / LOOSLI / PAGANO / LORANS / DUBOIS / GERBER / REGNEAULT / DUGUÉ / BAUGEY / OUHAYOUN-DERET / PETIT / LE STRAT / TIBAUDO / CHAMBOLLE (arrivée à 19h36)

ETAIENT ABSENTS : Mrs et Mmes SAHLER / JOURDIN / BLATEYRON / CLEMENT-COLLIN

ONT DONNE POUVOIR : Mme BLATEYRON à Mr BAUGEY  
Mr CLEMENT-COLLIN à Mr JANSONNIE  
Mme SAHLER à Mme DUBOIS

A été nommé secrétaire : Mr LOOSLI

\*\*\*\*\*

### Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations de la commune ont transmis les documents justifiant de leurs activités et de leur situation financière conformément aux dispositions en vigueur.

Au regard des dossiers présentés et après examen des demandes, il est proposé d'attribuer les subventions pour l'année 2026 selon la répartition suivante :

| Bénéficiaire                                 | 2025          | 2026          |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| Amicale de sapeurs-pompiers                  | 2 000€        | 3 500€        |
| Ecole de musique Les Hautes Terres Musicales |               | 1 500€        |
| La Crèche les P'tits Souliers                |               | 1 500€        |
| Association de volley ball                   | 480€          | 500€          |
| Association les cèdres de l'EHPAD            | 130€          | 500€          |
|                                              |               |               |
|                                              |               |               |
|                                              |               |               |
| <b>Total</b>                                 | <b>2 610€</b> | <b>7 500€</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- Décide d'attribuer aux associations de la commune les subventions pour l'année 2026 selon la répartition indiquée ci-dessus ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement desdites subventions ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision

Mr LOOSLI, membre de l'assemblée et secrétaire de séance ne prend pas part au vote ni aux débats

Toutes les pièces afférentes à ce dossier sont consultables en mairie

Voté à l'unanimité

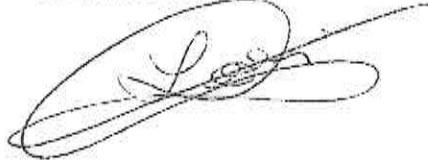
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260923-2026\_078-DE

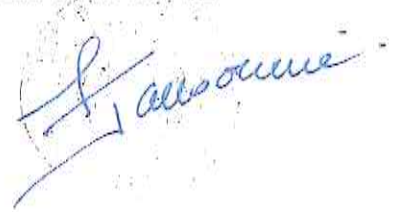
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026  
Publication : 28/09/2026

Le secrétaire de séance  
Cédric LOOSLI



Le Maire  
Frank JANSONNIE



Diffusé sur le site internet de la commune, henrichemont.fr le 28.09.2026